

Codes UE = Unité d'Enseignement / EC = Élément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	Type d'évaluation CC (Contrôle continu) et/ou ET (Evaluation terminale) et/ou CP (Contrôle partiel) et pondération le cas échéant	Nature, durée et nombre épreuve(s) de première session (écrit, oral, rapport, projet...)	Période 1 (semaine calendaire)	Nature et nombre épreuve(s) de seconde session (écrit, oral...)	Période 2 (semaine calendaire)	Remarques
--	----------------	-------------------	---	--	--------------------------------	---	--------------------------------	-----------

1er semestre

UE 3A	Spécialisation disciplinaire et thématique	12	CC	CP	ET	CC	CP	ET				
	Cours d'approfondissement disciplinaire	4	100%			Ecrit/oral						
	Cours au choix dans les bouquets thématiques	4	100%			Ecrit/oral						
	Cours au choix	4	100%			Ecrit/oral						

UE 3B	Outils et méthodologies avancées	18	CC	CP	ET	CC	CP	ET				
	SCSO 5102 Atelier d'écriture scientifique	5	20%		80%			Remise d'une note de recherche sur la base du mémoire de M1 (2500 mots)	7	Conservation de la note de CC et remise d'une note de recherche sur un concept (2500 mots)	24	
	SCSO 5301 Suivi de projet et de stage	4	100%			Assiduité et participation. Remise d'une note de projet.				Oral	36	
	Langues	3										
2 cours au choix parmi	Méthodes avancées	6	100%			Ecrit/oral						
	SCSO5110 Ethnographie filmée	3	100%			Ecrit/oral						
	SCSO5114 Séminaire de laboratoire	3	100%			Ecrit/oral						
	GEOG5107 Géomorphologie	3	100%			Ecrit/oral						
	SCSO5120 Quantitatif en première personne	3	100%			Ecrit/oral						
	SCSO5108 Collecter des données sur les migrations	3	100%			Ecrit/oral						
	SCSO5105 Méthodes quantitatives avancées pour sciences sociales	3	100%			Ecrit/oral						
	SCSO 51xx Méthodes ethnographiques	3	100%			Ecrit/oral						
	SCSO 51xx Histoire et archives	3	100%			Ecrit/oral						

UE 4A	Outils	30	CC	CP	ET	CC	CP	ET				
	Stage ou expérience professionnelle ou mémoire				100%			Mémoire et soutenance	28	Mémoire et soutenance	36	

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 16-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (uniquement pour les UE à 100% CC en session 1, sinon conservation de la note de CC)
 Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.
 Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.